

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 OCTOBRE 2017



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Le seize octobre deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le dix octobre 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Frédéric BURNIER FRAMBORET, Catherine TERRAZ, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Esman ERGUL, Marie Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Muriel THEATE, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Claude BESEVAL, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER, Bérénice LACOMBE retardée ayant donné pouvoir à Catherine TERRAZ, a rejoint la séance au début de la question 2-4-2,

Étaient excusés :

Maurice MONTJOVET qui a donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Claudie LEGER qui a donné à Claude BESEVAL

Le quorum étant atteint (29 personnes, puis 30 personnes à partir de la délibération 2-4-2), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

1° Plan pluriannuel d'investissement

Martine BERTHET

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2017-2020 que je vous présente aujourd'hui s'inscrit **dans la continuité** des dépenses d'équipement initiées depuis 2014, et plus largement dans le **projet politique** sur lequel l'équipe municipale a été élue.

Il reprend naturellement les autorisations de programme (AP/CP) qui sont en cours de réalisation, et qui représentent aujourd'hui l'essentiel de notre effort d'investissement.

La présentation de notre programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs **conforter l'effort de lisibilité et de transparence** que nous n'avons cessé de soutenir, en vous présentant annuellement ces AP/CP et en les actualisant régulièrement.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des

conditions de travail de nos agents.

Avec ce PPI nous voulons être :

- **ambitieux**, avec **34,740 M€ d'investissements programmés d'ici 2020 entre 2017 et 2020 sur le budget principal**, soit une moyenne de 8,7 M€ par an.

D'autres gros équipements seront portés par :

- des budgets annexes, tels la création du **réseau de chaleur bois énergie (17,505 M€ HT)** ou l'aménagement de l'éco-quartier des Chasseurs Alpins,
 - des tiers, tels la rénovation de la résidence sénior des 4 Vallées (portée par le CCAS, largement subventionné par la commune) et l'aménagement de la **ZAC du Parc Olympique** (à la charge du concessionnaire avec une participation financière de la commune).
- **responsables**, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à la gestion financière rigoureuse que nous pratiquons depuis 2014, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.

Nous avons pu éviter un effet de ciseau, entre des ressources en berne avec la baisse des dotations de l'État et la hausse de notre contribution à la péréquation nationale, et des dépenses courantes dont une bonne part est constituée de charges fixes,

- **réalistes**, car, nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

Nous retenons ainsi l'hypothèse prudente d'une capacité d'épargne en réduction régulière d'ici 2020, même si nous avons pour objectif prioritaire de la préserver.

Les coûts de nos futurs emprunts sont calculés sous l'hypothèse prudente d'un taux moyen de 2 % sur 15 ans (sachant que nous attendons des financements long terme à 0 % ou taux bonifiés de nos partenaires CAF et Caisse des Dépôts pour d'importants projets).

Les recettes d'investissement sont estimées au plus juste. Ne sont par exemple prises en compte que les subventions sur lesquelles nous savons pouvoir compter (4,5 M€ à ce stade, soit 13 % de l'investissement programmé).

Nous avons ainsi choisi d'afficher le coût net de chacun des projets subventionnés (le niveau de subvention dépend toujours étroitement de la nature même des projets), plutôt qu'un taux aléatoire de subventionnement global de notre programme d'équipement.

Ces éléments de cadrage financier visent enfin à atteindre une capacité de désendettement satisfaisante en 2020, avec un objectif de **réduction de notre encours de la dette de 4 M€** sur le mandat.

L'estimation prospective de **notre capacité d'investissement sera actualisée chaque année**, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manoeuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

Le Plan pluriannuel d'investissement :

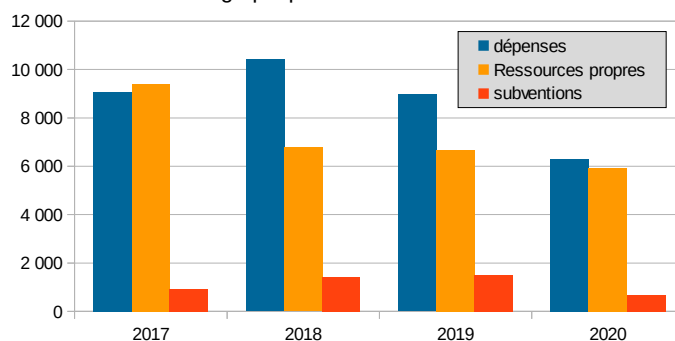
En K€	AP/CP	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT – coût net des subventions		8 148	8 969	7 464	5 615	30 196
<i>Dont coût d'investissement</i>		9 075	10 409	8 971	6 285	34 740
<i>Dont subventions attendues (13 % en moyenne)</i>		927	1 440	1 507	670	4 544
Les projets structurants et/ou prioritaires		4 507	6 752	5 539	3 762	20 560
Aménagement de Conflans	2016-01	2 003				2 003
<i>Travaux (solde)</i>		2 459				2 459
<i>Subventions FS IPL et CD73</i>		-456				-456
Rénovation des réseaux et de la rue de la République	2017-01	622	2 645	807		4 074
Aménagt ZAC du parc Olympique – pétanquodrome ...	ZAC	500	500	500	500	2 000
Eco-quartier – giratoire Jean Jaurès		50	324	216		590
<i>Autres aménagements portés par un budget annexe dédié</i>	op. amt.					pm
Vidéoprotection et GFU fibre optique	2015-04	456	227	267		950
<i>Travaux</i>		675	277	267		1 219
<i>Subventions FIPR, Région</i>		-219	-50			-269
Création d'un réseau de chaleur bois énergie	Budget annexe RCU					pm
Maison de l'enfance	2017-02	118	2 080	1 376	206	3 780
<i>Travaux</i>		118	3 078	2 541	563	6 300
<i>Subventions CAF, Région, CD73</i>			-998	-1 165	-357	-2 520
Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond		53	360	360		773
Point info relais CAF / extension du CSC		60	140	20		220
<i>Travaux</i>		60	360	240		660
<i>Subvention CAF</i>			-220	-220		-440
Rénovation énergétique des bâtiments		645	0	876	1 755	3 276
<i>Écoles</i>	2016-02	325		376	1 255	1 956
<i>Hôtel de ville – menuiseries</i>		130				130
<i>La Poste</i>	2011-01	190				190
<i>Autres bâtiments, dont Maison des associations</i>				500	500	1 000
<i>Résidence sénior</i>	CCAS					pm
Rénovation des planchers de l'école R Noël			276	276		552
Rénovation de la salle du Val des Roses					258	258
Programme d'équipement du PRU			200	841	1 043	2 084
<i>Travaux de réseaux</i>			200	918	1 356	2 474
<i>Subvention ANRU</i>				-77	-313	-390
Les autres projets		1 875	717	425	353	3 370
Réseaux, aménagement urbain, divers services		790	94	0	0	884
<i>Aménagt urbain de l'Hôtel de Ville – T1 véloroute</i>	2016-03	193	59			252
<i>Travaux</i>		200	198			398
<i>Subvention DREAL</i>		-7	-139			-146
<i>Aménagement du parking Maison des Soeurs</i>		105				105
<i>Circulation du quartier Albertin – dans Tx annuels de voirie</i>						
<i>Accès au CHAM</i>		146				146
<i>Travaux</i>		197				197
<i>Subventions CTEPOS, FS IPL</i>		-51				-51
<i>Gros travaux réseau électrique</i>	Yc 2016-04	322				322
<i>Création colombarium et site cinéraire St-Sigismond</i>		24				24
<i>Aire intergénérationnelle de la Plaine de Conflans</i>			35			35
Enfance, éducation, jeunesse		178	78	130	35	421
<i>Sécurité dans les écoles</i>		90	78	30	35	233
<i>Plan numérique écoles</i>		23				23
<i>Equipements</i>		40				40
<i>Subvention Etat</i>		-17				-17
<i>Aire de jeux du Val des Roses</i>	2015-05	65				65
<i>Travaux</i>		93				93
<i>Subvention Région</i>		-28				-28
<i>Aire de jeux Juvénilia</i>				100		100
Culture et monuments historiques		441	72	63	96	672
<i>Restauration de l'église Saint-Grat</i>	2015-01	164	35	50	46	295
<i>Travaux de restauration</i>		288	55	58	46	447
<i>Subventions et dons</i>		-124	-20	-8		-152
<i>Réaménagement du musée d'histoire</i>		252				252
<i>Etude du Site Patrimonial remarquable – SPR</i>		25				25
<i>Etude</i>		50				50
<i>Subvention CD73</i>		-25				-25
<i>Centre d'interprétation architecture + patrimoine – CIAP</i>			37	13	50	100
<i>Etude</i>			50	50	50	150
<i>Subvention CD73</i>			-13	-37		-50
Rénovation du bâti, hors énergie		466	473	232	222	1 393
<i>Réaménagement du CTM</i>	2015-06	83				83
<i>Agenda d'accessibilité des bâtiments</i>	2015-07	383	473	232	222	1 310
Les équipements courants – montant cible		1 766	1 500	1 500	1 500	6 266

Le financement de ce PPI et l'évolution de la dette :

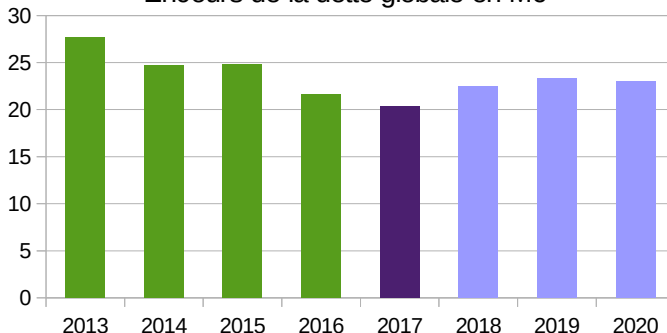
En K€	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LES RESSOURCES DISPONIBLES hors dette	9 387	6 772	6 663	5 918	28 740
L'épargne	6 294	4 500	4 300	3 900	18 994
Les autres ressources hors dette et subventions	2 121	2 663	2 457	2 144	9 385
FCTVA et taxe d'aménagement	771	782	1 252	1 252	4 057
Cessions	813	1 690	1 105	820	4 428
Rembours de prêts par le budget annexe locations pro.	114	119	28		261
Divers, dont amendes de police	423	72	72	72	639
Les autres opérations hors équipements	972	-391	-94	-126	361
Subventions d'équipement versées	-165	-142	-144	-146	-597
Avances aux budgets annexes – rembours des avances	1 305	50	50	20	1 425
Remboursement prêt relais FCTVA	-299	-299			-598
Encaissement créance (paiement différé du tiers)	131				131
LA DETTE : flux annuel	-1 239	2 160	838	-303	1 456
Objectif = - 4MC sur le mandat					
Remboursement des prêts souscrits	-2 148	-2 251	-2 465	-1 899	-8 763
Recours à l'emprunt (hors reports 2016)	909	4 411	3 303	1 596	10 219
Soit encours de dette en MC /objectif fin 2020 ≤ 23,680 MC	20,354	22,514	23,352	23,049	

pn fin 2013 = 27,679 MC, fin 2016 = 21,593 MC

Evolution graphique du PPI 2017-2020 en K€



Encours de la dette globale en M€



2° Information sur notre participation à l'appel à manifestation d'intérêt de la CDC sur la rénovation énergétique des bâtiments

Martine BERTHET

Afin de contribuer aux objectifs de la loi sur la transition énergétique, qui prévoit de réduire de 60 % la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'ici 2050 par rapport à 2010, la Caisse des Dépôts a lancé fin 2016 un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets de rénovation énergétique du patrimoine immobilier des collectivités territoriales.**

Cet AMI prévoyait notamment d'identifier 30 collectivités de 10 à 100 000 habitants qui souhaitent engager à court terme de tels projets, pour :

- leur apporter avec l'ADEME un appui méthodologique,
- cofinancer les compléments d'études nécessaires pour cibler leurs priorités d'intervention,

- élaborer des programmes de travaux à financer,
- les aider à déterminer et optimiser les différents montages financiers possibles, afin de démarrer rapidement les travaux de rénovation énergétique.

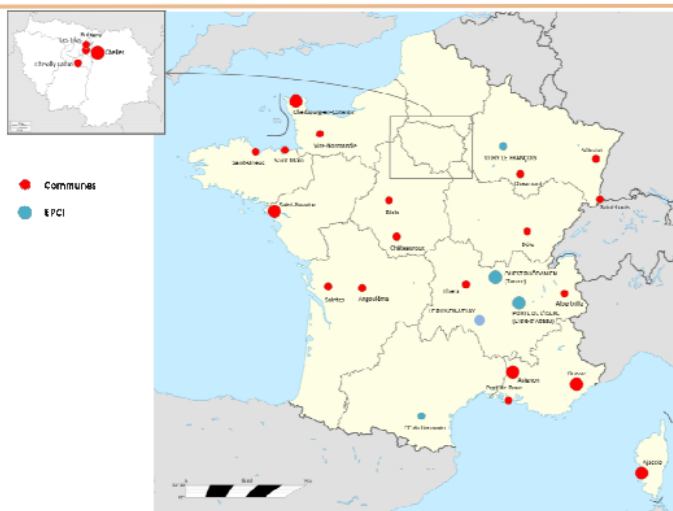
Il s'agissait également pour l'État et la Caisse des Dépôts d'**impulser une dynamique de marché.**

Notre commune répondant aux critères d'éligibilité (importance du patrimoine communal et de son coût, volonté affichée de maîtriser ces coûts), nous avons candidaté à cet AMI et nous avons le plaisir de faire **partie des 28 lauréats.**



Appel à Manifestation d'Intérêt

50 marques d'intérêt
37 dossiers éligibles
28 lauréats



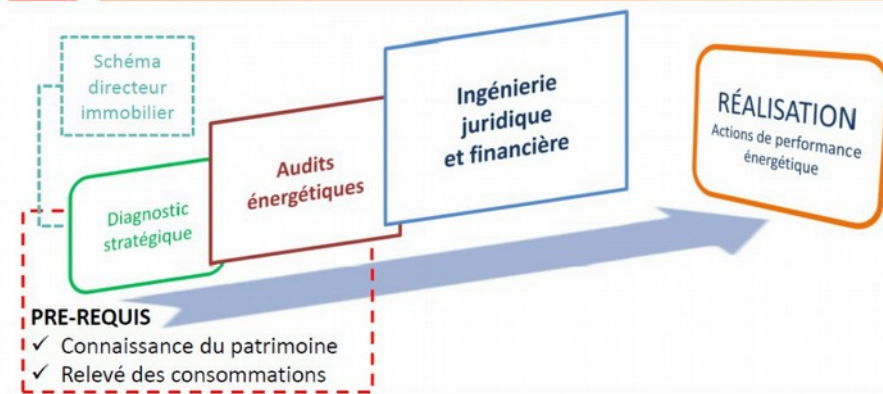
Le périmètre d'études que nous avons retenu comprend les 20 bâtiments les plus énergivores de notre collectivité :

**Notre périmètre d'études =
20 bâtiments les plus énergivores**

- Hôtel de ville
- Maison des associations
- Espace administratif et social
- 10 bâtiments scolaires
- 2 gymnases (rue des Fleurs, Pl de Conflans)
- Centre technique municipal
- 2 salles municipales (VDR, PDR)
- Maison communale du Parc
- Théâtre de Maistre

Le partenariat Caisse des Dépôts – ville – ADEME portera dans un 1^{er} temps sur la réalisation d'audits énergétiques, complétés d'une étude juridique et financière.

Eléments - clefs des études

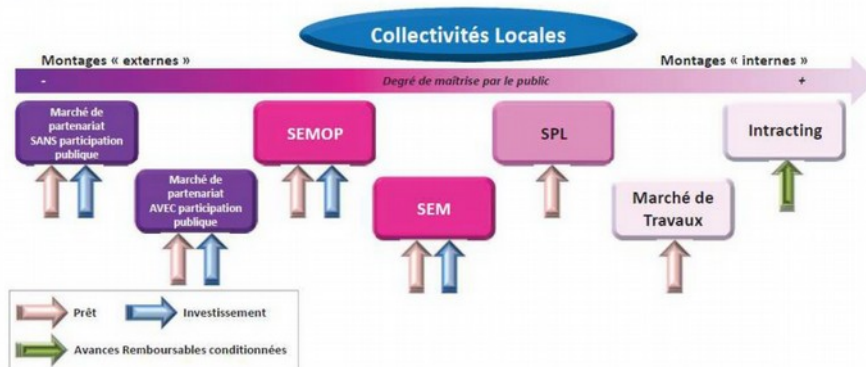


Les audits énergétiques de nos 20 bâtiments cibles nous permettront d'identifier les programmes d'amélioration les plus pertinents, tant techniquement qu'en terme de retour sur investissement.

L'étude juridique et financière examinera les différents montages possibles pour permettre la réalisation la plus rapide de nos projets de rénovation, notamment en ayant recours à des outils d'externalisation de tout ou partie du portage financier initial.

Selon les retours des 28 collectivités lauréates, des évolutions réglementaires pourront être étudiées par l'État afin de faciliter la dynamique de marché que j'ai déjà évoquée.

Les montages possibles des Collectivités, les modes de financement de la Caisse des Dépôts



Nous avons élaboré notre cahier des charges de ces différentes études en liaison étroite avec la Caisse des Dépôts et l'ADEME. Il sera publié prochainement.

La **Caisse des Dépôts** vient de nous notifier par courrier son **engagement financier à hauteur de 50 % d'une dépense éligible de 100 K€ TTC.**

A l'issue de la notification de notre marché d'études, une convention de financement interviendra avec un montant définitif de subvention.

La Caisse des Dépôts et l'ADEME participeront activement à la conduite de nos études et des projets de rénovation au travers des comités de suivi prévus par l'AMI.

3° Délégations accordées aux élus

Martine BERTHET

Par arrêtés en date du 25 septembre, les délégations aux élus ont été modifiées comme suit :

- Frédéric BURNIER FRAMBORET, 1^{er} adjoint, est délégué au développement durable, aux réseaux, au cadre de vie (voirie, propreté urbaine, espaces verts) et aux bâtiments communaux
- Catherine TERRAZ, 2^{ème} adjointe, est déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance, à la santé, aux personnes âgées et au handicap
- Jean-François BRUGNON, 3^{ème} adjoint est délégué à la jeunesse, au sport, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à la politique de la ville
- Jacqueline ROUX, 4^{ème} adjointe, est déléguée aux associations, à l'animation, aux marchés ainsi qu'aux jumelages et aux pactes d'amitié
- Yves DUJOL, 5^{ème} adjoint, est délégué à l'urbanisme et aux projets
- Pascale MASOERO, 6^{ème} adjointe, est déléguée au personnel ainsi qu'à la culture et au patrimoine
- Hervé BERNAILLE, 7^{ème} adjoint, est délégué aux finances, à l'administration générale, à l'état-civil, aux élections, au recensement et aux affaires funéraires
- Valérie ROUGERON, 8^{ème} adjointe, est déléguée à l'enfance, l'enseignement et au périscolaire et pour tout le secteur relevant des activités de la cuisine centrale
- Jean-Pierre JARRE, 9^{ème} adjoint, est délégué au commerce et au tourisme
- Aziz ABBAS, conseiller municipal, est délégué au logement
- Marie Agnès LEROUX, conseillère municipale, est déléguée à l'accueil des personnes âgées, aux actions d'animation du centre socioculturel
- Bérénice LACOMBE, conseillère municipale, est déléguée aux dispositifs jeunesse et au centre de loisirs
- Chloé CHENAL, conseillère municipale, est déléguée à l'accueil de la petite enfance
- Josiane CURT, conseillère municipale, est déléguée au fleurissement de la ville et aux illuminations
- David GUILLOT, conseiller municipal, est délégué à l'animation du handicap

4° Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) - Rapport d'activité 2016 - Prix et Qualité du service Public d'Assainissement Non Collectif

Frédéric BURNIER-FRAMBORET

Lors de sa séance du 21 septembre 2017, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif géré par la Co.RAL.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Prestations assurées dans le cadre du service :

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations

5 280 habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif pour une population globale de 46 561 (DGF) habitants.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif au 31/12/2015 : 85,60 %.

Ce rapport est consultable au service affaires générales.

5° Service public des ordures ménagères - Rapport 2016 du service des ordures ménagères

Frédéric BURNIER-FRAMBORET

Lors de sa séance du 21 septembre 2017, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de collecte et d'évacuation des ordures ménagères.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Production de déchets : 32 768 tonnes soit 657 kg/hab

- Déchèteries : 323 kg/hab
- Ordures ménagères résiduelles collectées: 241 kg/hab

Modification de la collecte du tri : passage en multflux depuis 2015

Réduction des déchets

162 composteurs individuels (2 816 composteurs depuis 2006)

1 nouvelle plateforme de compostage collectif, Rue Jacques Porraz à Albertville (16 plateformes, 319 foyers depuis 2010)

Les filières de valorisation en évolution

Méthanisation en baisse avec 172 tonnes

Textiles en légère baisse avec 152 tonnes

Développement des nouveaux éco-organismes :

- Traitement des déchets dangereux : Eco-DDS (Déchets diffus spécifiques), 29,7 tonnes pris en charge (x2/2015)
- Valorisation des déchets issus des meubles des particuliers : Eco-Mobilier : 842 tonnes

La collecte des déchets

La gestion des bacs réalisée directement en régie depuis novembre 2016 (16 plateformes en service

- un parc de plus de 17 000 bacs
- 28 tournées par semaine
- des bacs temporaires pour les événements

Optimisation de la collecte par la mise en place de points de regroupement et de plateformes de conteneurs semi-enterrés : 8 plateformes de conteneurs semi-enterrés mises en service en 2016.

Le coût du service : 80 € HT/habitant

Les ordures ménagères résiduelles représentent 48 % des dépenses

Le transport et traitement tous flux représente 48 % des dépenses

Un service financé à 18,5 % par les ventes

Le coût par filière (€ HT/habitant)

OMR : 54 € / verre : 0,3 € / Déchèterie : 23 € / Déchets professionnels : 3,1 €

Ce rapport est consultable au service affaires générales.

6° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2016

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GrDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

La concession gaz sur la commune alimente 4 220 clients en 2016 pour une consommation de 113 185 MWh consommés (109 497 MWh en 2015).

La redevance de concession R1 s'élève à 9 404 euros.

Le patrimoine

- 8 postes de distribution publique (comme les années précédentes)
- 64 993 mètres de réseaux (64 964 en 2015)
- âge moyen du réseau : 27 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 3 979 886 euros (4 106 396 en 2015)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

211 549 € d'investissements sur la concession dont 28 757 € pour le développement du réseau.

Principal chantier d'adaptation et de sécurisation : quai des Allobroges (48 m)

Principal chantier de déplacement d'ouvrages : rue Robert Piddat (79 m)

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.

7° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

DECISION D'ACTION EN JUSTICE – DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT

Décision en date du 15 septembre 2017 désignant Maître Philippe GALLIARD, avocat à Grenoble, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose monsieur Bernard GIROD, demeurant 17 chemin des jardins 73200 ALBERTVILLE, demandant l'annulation du permis de construire PC 07301116D1073 délivré le 26 avril 2017 par lequel le maire d'Albertville a délivré à VAL SAVOIE HABITAT, un permis de construire d'un immeuble collectif et la démolition totale d'une maison sur les parcelles cadastrées section AE n°388, 389 et 392 au 21 chemin des jardins 73200 ALBERTVILLE.

8° Complément au rapport 2-5-3

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le rapport 2-5-3 Convention avec le Rucher des Allobroges – Installation et suivi de ruches est modifié et complété comme suit :

- la commune adhère au Rucher des Allobroges moyennant une cotisation annuelle de 60,70 euros ;
- la commune prend en charge les frais de déplacement de l'apiculteur local qui gèrera le rucher.

9° Remerciements

Martine BERTHET

L'association Chat Libre remercie la municipalité pour le versement de la subvention complémentaire de 2 000 euros.

La Ligue contre le cancer remercie la municipalité pour l'illumination en rose du musée d'Art

et d'histoire et de la fontaine de la Grande place à l'occasion d'Octobre Rose.

Le commandant de la compagnie de Gendarmerie d'Albertville remercie la municipalité pour avoir autorisé sa prise de commandement au monument de la Résistance.

L'ordre des avocats d'Albertville remercie la municipalité pour la mise à disposition gracieuse de la salle de la Pierre du Roy pour la formation organisée par le barreau d'Albertville.

Philippe COLLIOU, directeur de l'organisation du Tour de l'avenir remercie la municipalité pour son engagement et son implication pour l'organisation du départ de la 8ème étape du Tour de l'Avenir.

10° Le prochain conseil municipal est programmé lundi 6 novembre à 18 heures

DELIBERATIONS

1-1-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville 2016–2020 – Modification et demande de subventions

Modification du global de l'AP/CP pour le ramener à 397 580 €.

Aménagement des crédits de paiement en section d'investissement comme suit :

Opération n°2016-03	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé 2016	CP 2017 yc RAR	CP 2018
Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville <i>Chapitre 23 – immobilisations en cours (véloroute)</i>	397 580 €	0 €	200 000 €	197 580 €

Autorisation au maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'État (au titre du programme TEPCV/TEPOS Arlysère) et du conseil départemental de la Savoie (au titre de la politique départementale cyclable).

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

1-2 Assiette et liquidation de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Précisions sur le régime applicable

Afin de favoriser l'harmonisation des supports publicitaires, décision de prendre en compte la date de début des travaux d'enlèvement des supports publicitaires pour apprécier la période d'imposition des dispositifs publicitaires supprimés et de répondre favorablement aux demandes de réclamations déposées dans ce cadre.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Participation de la commune à hauteur de 50 % des travaux de réalisation d'une plate-forme de conteneurs semi-enterrés pour le nouveau siège de Val Savoie Habitat l'Olympiade 354 chemin des trois poiriers

Approbation de la mise en place des conteneurs semi-enterrés pour le nouveau siège de Val Savoie Habitat l'Olympiade 354 chemin des trois poiriers et de la participation de la commune à hauteur de 50 % des travaux soit 2 100 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Approbation du rapport 2017 de la commission d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Arlysère

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

2-1-2 Convention avec le SIMACS relative à la gestion des bâtiments et équipements – Parcelle section B n° 1418 TOURNON

Approbation de la convention avec le SIMACS relative à la gestion des bâtiments et équipements situés sur la parcelle B n° 1418, propriété de la commune faisant partie du domaine public de l'aérodrome.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 Tableau des indemnités élus – Modification

Maintien des montants des indemnités comme fixés précédemment :

- indemnités du maire : **68,40 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des adjoints : **23,68 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux délégués : **10 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : **4,21 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : **2,64 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique. chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : **4,21 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : **2,64 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Approbation du le tableau qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, le montant total des indemnités ainsi allouées aux élus restant inférieur au montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Versement de ces indemnités à compter du 25 septembre 2017.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Convention avec l'Etat concernant le transfert de la gestion des PACS

Autorisation de signature d'une convention avec l'Etat pour régler les modalités de transfert des PACS sous réserve de la fourniture par le tribunal des pièces nécessaires, notamment le bordereau synthétique des archives.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4-1 Cession à Frédéric GONIN – Parcelle Promenade Edouard Herriot

Approbation de la cession communale de la parcelle cadastrée section AN n° 11 d'une contenance cadastrale totale de 114 m², au profit de Monsieur Frédéric GONIN, gérant du garage GONIN situé 64 avenue de Tarentaise, au prix de vente de 7 000 euros (sept mille euros).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Bérénice LACOMBE rejoint la séance – Le quorum est réapprécié (30 personnes)

2-4-2 Acquisition auprès de la SARL AGIA ZANE – 3 rue Joseph Mugnier

Acquisition communale de l'emprise foncière d'environ 60 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AK n° 279 d'une contenance cadastrale totale de 953 m², appartenant à la SARL AGIA ZANE, au prix de l'euro symbolique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4-3 Convention de servitude foncière pour l'implantation d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité au profit d'ENEDIS - Chemin de la Charrette sur la parcelle communale H 2284

Mise à disposition gratuite d'une assiette foncière de 23 m² issue de la parcelle cadastrée H n° 2284 et la servitude en découlant pendant la durée de fonctionnement du poste de transformation de distribution publique d'électricité « Poste le Sauvay »
Approbation et autorisation à signer la convention avec ENEDIS.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-5-1 Convention de mise à disposition temporaire des anciens bâtiments SAMSE - Corrosive Metal Corporation

Approbation de la mise à disposition gracieuse et temporaire à L'association Corrosive Metal Corporation du Hall 2 des anciens bâtiments de la SAMSE pour servir de lieu de tournage d'un vidéo clip.
Approbation et autorisation à signer la convention avec l'association.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-5-2 Convention de mise à disposition temporaire à l'entreprise BIANCO un espace de stockage clos bâtiment ex-SAMSE

Approbation de la mise à disposition gracieuse et temporaire à l'entreprise BIANCO de l'espace clos à l'extérieur des anciens bâtiments de la SAMSE pour servir de stockage et de base de vie.
Approbation et autorisation à signer la convention avec l'entreprise.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-5-3 Convention avec le Rucher des Allobroges – Installation et suivi de ruches

Approbation de l'adhésion de la commune au syndicat d'apiculteur le Rucher des Allobroges et de la mise à disposition gratuite d'un espace sur la parcelle communale AL 132 (3ème

terrasse du Château Manuel de Locatel) pour permettre l'implantation de 5 ruches, avec un accès permanent au site d'implantation.
Approbation et autorisation à signer la convention avec le syndicat d'apiculteur.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs - Promotion interne 2017

A compter du 1^{er} novembre 2017 au titre de la promotion interne 2017,
Création de trois postes d'agents de maîtrise à temps complet affectés de la manière suivante :

- service magasin ;
- secteur espaces verts ;
- équipe espaces verts.

Suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Création d'un poste de technicien territorial à temps complet au service environnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2018

Avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail, à savoir :

- le dimanche 14 janvier, 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- le dimanche 8 avril, braderie de printemps ;
- le dimanche 1^{er} juillet, 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- le dimanche 2 septembre, 1^{er} dimanche de la rentrée des classes ;
- le dimanche 14 octobre, braderie d'automne ;
- les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre, fêtes de fin d'année.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Convention de labellisation « Territoire vélo »

Approbation et autorisation à signer la convention conclue avec la fédération française de cyclotourisme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Sponsoring et mécénat – Conventions avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Approbation des conventions de sponsoring Neige et Glace, Sortie aux Saisies, de la convention de mécénat Albé Games, et autorisation à signer ces conventions avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Demande de subvention à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'animation du label Ville d'art et d'histoire

Demande de subvention auprès de la direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes au titre du label Ville d'art et d'histoire, le montant des actions prévues dans ce cadre s'élevant à hauteur de 18 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Convention Lire et faire lire

Approbation et autorisation à signer la convention avec la ligue de l'enseignement FOL 73 pour l'organisation de l'activité lire et faire lire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-1 Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la zone de montagne

Adoption de la motion de soutien aux agriculteurs dans la lutte contre la prédation :

Le conseil municipal apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux ;

Le conseil municipal interpelle Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 19h45**